

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1559

25 juin 2008

SOMMAIRE

Airin S.A.	74801	Immobilière Nicole S.A.	74798
Ancelmont S.A.	74803	Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	74826
Balo S.A.	74802	International Media Trading S.A.	74787
Batisica S.à.r.l.	74794	Intramuros	74788
Bluespace Holding Sàrl	74821	ISwi 1 S.à r.l.	74805
Bouvika S.A.	74799	Italus (Luxembourg) S.à r.l.	74793
Cartalux S.A.	74829	ITXC IP Holdings	74805
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management	74792	LBC Goodwater Holdings S.à r.l.	74796
C.D.A. Ré	74800	Masona S.A.	74826
Conchita S.A.H.	74798	Matala S.A.	74806
Conventum Asset Management	74803	Menuiserie Goetz	74794
C.S.A.E.	74793	Monescarsel S.A.	74792
C.S.A.E.	74796	Naevus Holding S.A.	74798
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	74800	Nartal S.A.	74802
Do Lan Do	74798	Octave Investissement S.A.	74801
Espace Ariane Immobilière S.A.	74792	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	74796
FIA Funding Luxembourg Limited	74820	Rally Lux Holding One S.à r.l.	74807
Financial Solutions Holding S.A.	74802	Real Property Investments S.A.	74802
Fortfinlux S.A.	74805	SES Astra 1KR S.à.r.l.	74806
Fortinvestlux S.A.	74804	SES Astra 1L S.à.r.l.	74799
FSL Investment Corporation Holding S.A.	74804	SES Astra 1M S.à.r.l.	74796
Gai Mattiolo Holding S.A.	74786	Sparlux S.à r.l.	74830
Globex Lux Invest Holding S.A.	74797	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.	74824
G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l.	74797	Technical Reinsurance Company	74801
Gorfou Investments S.à r.l.	74793	Termidor S.A.	74804
Holdmar Holding S.A.	74799	Tibre S.A.	74803
HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	74800	Top Toiture S.à.r.l.	74806
Immobilière Giacomo S.A.	74793	Wassila Investments S.A.	74792
		Weatherford Luxembourg S.à r.l.	74821

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.165.

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, GAI MATTIOLO HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 118.165, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837 du 30 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giancarlo Tabegna avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Orietta Rimi avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Annalisa Ciampoli avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Création de trois catégories d'actions;
2. Acceptation de la démission d'un (1) administrateur et nomination d'un (1) nouvel administrateur;
3. Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer 3 catégories d'actions.

En conséquence, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à 99.000.- EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille euros) représenté par 2.376 (deux mille trois cent soixante-seize) actions de classe A, 1.386 (mille trois cent quatre-vingt-six) actions de classe B et 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions de classe C d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

L'assemblée décide également d'ajouter un nouvel alinéa 4 à l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. alinéa 4.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé toujours dans le respect de la même répartition de pourcentage de détention initiale de chaque catégorie d'actions sauf renonciation expresse écrite par les mêmes actionnaires."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, et ils peuvent être réélus.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale des actionnaires de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Les administrateurs sont nommés comme suit:

- (i) un membre par les actionnaires de la catégorie A;
- (ii) un membre par les actionnaires de la catégorie B;
- (iii) un membre par les actionnaires de la catégorie C.

En tout moment les actionnaires de chaque catégorie peuvent révoquer et substituer l'administrateur qu'ils ont désigné.

Le Conseil d'administration est nommé pour une période de trois ans."

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il est de sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

La majorité de chaque catégorie d'actionariat sera nécessaire pour toute décision de compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Riccardo Moraldi avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les actionnaires de catégorie A décident de confirmer Monsieur Christian Goecking en qualité d'administrateur délégué de la société.

Les actionnaires de catégorie B décident de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Giancarlo Tabegna, avocat, né le 13 septembre 1958 à Rome (Italie), avec domicile professionnel à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les actionnaires de catégorie C décident de confirmer Monsieur Michele Canepa en tant qu'administrateur de la société.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Tabegna, O. Rimi, A. Ciampoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008. LAC/2008/14484. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071969/5770/80.

(080081277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

International Media Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

La société "TUSCANI AGENCIES S.A.", IBC n ° 623 488, ayant son siège à OMC Chambers, PO BOX 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Karine VILRET-HUOT, avocat, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 mai 2008 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société anonyme "INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.914, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2005 sous la dénomination sociale "LARGUEZ LES AMARRES S.A.", publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1340 du 7 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2681 du 22 novembre 2007, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 11 alinéa 2 des statuts comme suit:

"Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée."

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Pierre HUOT, demeurant au 8, rue Valentin Simon, L-2559 Luxembourg;
- la société "TUSCANI AGENCIES S.A.", IBC n ° 623 488, ayant son siège à OMC Chambers, PO BOX 3152, Road Town, Tortola, Bristish Virgin Islands.

Monsieur Pierre HUOT, prénommé, est nommé Administrateur-délégué de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire décide d'accepter la démission du commissaire en fonction et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

En remplacement de ce dernier, est nommé en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

"Abroad Consulting S.A.", établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B92617.

Quatrième résolution

L'actionnaire décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 6 des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. VILRET-HUOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2008. Relation: EAC/2008/7303. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071971/239/53.

(080081203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Intramuros, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 139.053.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, im Amtssitz in Hesperange.

Sind Erschienen:

1.- Die anonyme Gesellschaft «HK-INVEST» mit Sitz in L-7526 Mersch, 5, allée John W. Léonard, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am heutigen Datum, noch nicht einregistriert,

hier vertreten durch ihren mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwalter, Herrn Horst KANDELS, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-54619 Eschfeld (Deutschland), 15, An der Höth,

hierzu ernannt und befugt gemäß der statutarischen Gesellschafterversammlung vom heutigen Tage, noch nicht einregistriert,

2.- Die Gesellschaft «PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD» der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, registriert unter Nummer 221438,

hier vertreten durch Dame Aline LEJEUNE, Privatangestellte, wohnhaft in B-6670 Gouvy (Belgien), 94, Bovigny, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinunterschriftsbefugter Verwalter der Gesellschaft aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrats 20. September 2007, der Gesellschaft PENDLE HOLDINGS LTD,

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck- Dauer

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „INTRAMUROS".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mersch.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser unge-

wöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Maßnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- der An- und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von eigenen Immobilien und Mobilien;
- jegliche Handelsgeschäfte, welche direkt oder indirekt mit der Beteiligung in jedmöglicher Form an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann insbesondere Wertpapiere aller Art durch Einbringung, Zeichnung, feste Übernahme, Kaufoption oder auf jegliche andere Weise erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung oder Tausch veräußern, sowie den Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte massgebliche Beteiligung hält, jede Art Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Sie kann alle Maßnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren, und jede Handlungen geschäftlicher, mobiliarer und immobilärer, industrieller oder finanzieller Art tätigen, sowie jegliche Transaktionen und Geschäfte welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wahl der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann in dem Maße und zu den Bedingungen die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, Aktionäre oder Nichtaktionäre, welche von der Gesellschafterversammlung für eine Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch die Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Falls die Gesellschaft nur einen einzelnen Gesellschafter begreift, oder die Aktien in die Hände eines einzelnen vereint wurden und dieser Tatbestand durch eine Generalversammlung festgestellt wurde, kann die Besetzung des Verwaltungsrates auf ein Mitglied beschränkt werden bis zur nächstfolgenden ordentlichen Generalversammlung nach Bestandsaufnahme von mehr als einem Gesellschafter.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder zugegen oder vertreten sind; ein Mandat zwischen Verwaltungsräte ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche gültige und rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigefügt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, soweit dieselben nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann die Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten oder Spezialvollmachten für Einzelgeschäfte einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten übertragen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet wie folgt:

- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon die obligatorische Mitunterzeichnung des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung;

- Im Falle von einem einzelnen Verwalter, durch seine einzige Unterschrift;

In jedem Fall, reicht die Unterschrift eines Verwalters um die Gesellschaft in dem Umgang mit den öffentlichen Verwaltungen zu vertreten.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Aktionäre oder Nicht-Aktionäre, welche für die Dauer von höchstens sechs Jahren von der Generalversammlung bestellt werden; sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch die Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengetreten ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitgehendsten Befugnisse um über alle Gesellschaftsangelegenheiten zu entscheiden.

Falls und solange die Gesellschaft nur einen einzelnen Gesellschafter begreift, übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus. Seine Beschlüsse werden ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, am dritten Freitag des Monats Mai um 10.00 Uhr.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären, welche mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt gemäß der im Gesetz vorgeschriebenen Formen und Fristen. Sie beinhaltet die Tagesordnung.

Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, und erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann selbst oder vermittels Bevollmächtigtem an den Generalversammlungen teilnehmen und abstimmen.

Soweit dies nicht anders durch das Gesetz bestimmt ist, werden die Bestimmungen einer regelmäßig zusammengerufenen Gesellschafterversammlung durch einen einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden/vertretenen und stimmberechtigten Aktionäre genommen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Vertreter ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und mit Zustimmung des oder der Kommissare der Gesellschaft wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividenden auszuzahlen.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, welche gemäß den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, von der Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahr 2009.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Die anonyme Gesellschaft HK-INVEST, vorbenannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2) Die Gesellschaft PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, vorbenannt, eine Aktie	1
TOTAL: eintausend Aktien	1.000

Alle Aktien sind vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.640.-EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die der Kommissare auf einen, festgesetzt.
- 2) Sind zu Verwalter ernannt:
 - a) Herr Horst KANDELS, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-54619 Eschfeld (Deutschland), 15, An der Höth, geboren in Prüm (Deutschland), am 25. März 1965,
 - b) Dame Véronique FINK, Privatangestellte, wohnhaft in B-4960 Malmedy (Belgien), 6, rue des Princes Abbés, geboren in Malmédy (Belgique), am 29. Dezember 1983, (deren Mandat wird nicht entgolten),
 - c) Dame Aline LEJEUNE, Privatangestellte, wohnhaft in B-6670 Gouvy (Belgien), 94, Bovigny, geboren in Liège (Belgique), am 3. Juli 1981, (deren Mandat wird nicht entgolten).
- 3) Ist zum Delegierten des mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragter Verwalter ernannt: Herr Horst KANDELS, vorbenannt, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift für alle der täglichen Geschäftsführung obliegenden Geschäfte zu binden und dessen obligatorische Unterschrift für alle anderen Geschäfte notwendig ist.
- 4) Ist zum Kommissar ernannt: Herr Jean-Louis POSSON, Privatangestellter, geboren in Etterbeek (Belgien), am 13. März 1949, wohnhaft in L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
- 5) Die Mandate der Verwalter und des Kommissar enden am Schluss der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft ist festgesetzt in L-7526 Mersch, 5, allée John W. Léonard.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, 7, route de Marnach, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Kandels, Fink, Lejeune, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 18 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41527. - Reçu 1%: trois cent dix euros (€310,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 11 février 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008072854/241/191.

(080082487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Monescarsel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9061 Ettelbrück, 24, rue Abbé Joseph Flies.

R.C.S. Luxembourg B 109.670.

Les statuts coordonnés de la société au 26 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juin 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008072155/243/13.

(080081448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Wassila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.446.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51806 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008072157/211/11.

(080081494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Espace Ariane Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.053.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 22 octobre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jacques LANOIX. Ce dernier(e) assumera cette fonction pendant la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008072321/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51475 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008072158/211/11.

(080081497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Italus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 107.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008072159/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01477. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Gorfo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072161/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01476. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

C.S.A.E., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.905.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072166/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01206. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Immobilière Giacomo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.547.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date 23 décembre 2007

Suite à la démission avec effet immédiat, en date du 21 décembre 2007, de la société VO Consulting de son poste de commissaire aux comptes, est élu nouveau commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans Monsieur Daniel BEGHE, né le 23/04/1940, demeurant à F-57000 METZ, 4, rue du Faisan.

Itzig, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008072214/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51889 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008072167/211/11.

(080081732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Menuiserie Goetz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.034.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit français "SOCIETE SOVAPAR SARL", ayant son siège social à F-57155 Marly, 29, Clos des Lilas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro 487 760 407, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Louis VAURE, chef d'entreprise, né à Paris (France), le 15 octobre 1954, demeurant à F-57155 Marly, 29, Clos des Lilas.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société exercera les activités de menuiserie et à ce titre notamment, celle de fabrication et pose de fenêtres, portes, volets et autres aménagements en PVC, bois et aluminium.

La société a encore pour activité l'achat et la revente de matériel destiné à la menuiserie et au bâtiment.

La société a également pour activité le commissionnement dans le domaine de la fourniture de matière premières, ainsi que dans le domaine la représentation de clientèle.

Elle a enfin pour objet toute activité connexe ou complémentaire se rapportant à celles ci-avant déterminées.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MENUISERIE GOETZ", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "SOCIETE SOVAPAR SARL", pré-nommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Décisions de l'associé(e) unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Jean-Louis VAURE, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Vaure, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2008, LAC/2008/20918. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€ 62.-).

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008072872/227/97.

(080082101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

C.S.A.E., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.905.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072168/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01208. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51494 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008072169/211/11.

(080081748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51874 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008072170/211/11.

(080081785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SES Astra 1M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.434.

EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 26 mars 2008, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le mandat de gérant de M. Martin Halliwell a pris fin au 18 mars 2008.

L'associé unique a accepté sa démission, ainsi que celle de M. Detlef Krauss en date du 31 août 2007.
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Alexander Oudendijk
Gérant, Mandataire

Référence de publication: 2008072344/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.230.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.564.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte les démissions de Monsieur Joseph MAYOR de son poste de gérant avec effet immédiat et de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008072196/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Globex Lux Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008072207/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Conchita S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 38.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date 23 décembre 2007

Suite à la démission avec effet immédiat, en date du 21 décembre 2007, de la société VO Consulting de son poste de commissaire aux comptes, est élu nouveau commissaire aux compte pour une durée de cinq ans Monsieur Daniel BEGHE, né le 23/04/1940, demeurant à F-57000 METZ, 4, rue du Faisan.

Itzig, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008072215/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Naevus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.916.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/6/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008072216/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 68.548.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date 23 décembre 2007

Suite à la démission avec effet immédiat, en date du 21 décembre 2007, de la société VO Consulting de son poste de commissaire aux comptes, est élu nouveau commissaire aux compte pour une durée de cinq ans Monsieur Daniel BEGHE, né le 23/04/1940, demeurant à F-57000 METZ, 4, rue du Faisan.

Itzig, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008072217/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Do Lan Do, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.747.

Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 25 avril 2008

Il résulte des résolutions des associés de la Société que:

- la démission de Mme Guanqiong Wang de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 25 avril 2008 est prise en compte;

- les associés décident à l'unanimité de nommer comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 25 avril 2008:

* M. Jiangong Wang, né le 29 décembre 1965 à Shanghai (Chine), demeurant au 12/778, appt. 103, rue Yichuan, 200072 Shanghai, Chine et

* Mme Liyu Lu, née le 23 juin 1970 à Shanghai (Chine), demeurant au 12/778, appt. 103, rue Yichuan, 200072 Shanghai, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour Do Lan Do, Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072438/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00954. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SES Astra 1L S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexander Oudendijk

Gérant

Référence de publication: 2008072222/1958/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01162. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Holdmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.311.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/6/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072223/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00808. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Bouvika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.737.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUVIKA S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072235/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07161. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

HRE Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008072359/242/13.

(080081135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.980.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1721 du 14 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008072236/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00525. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

C.D.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 44.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072239/1707/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00922. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 2 mai 2008 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Madame Brigitte Roger avec effet au 31 janvier 2008.

- L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Madame Monique Van Rysselberghe, demeurant au 270, bte 5, avenue de Broqueville, B-1200 Bruxelles, coopté par le Conseil d'Administration en date du 4 avril 2008, en remplacement du mandat d'Administrateur de Madame Brigitte Roger, démissionnaire. Le mandat d'Administrateur de Madame Monique Van Rysselberghe prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 qui statuera sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant Mazars S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072470/4685/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008072240/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00342. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Airin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.720.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072243/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01887. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Real Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.646.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 1997, acte publié au Mémorial C no 357 du 7 juillet 1997, modifiée par acte sous seing-privé en date du 11 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 606 du 18 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072255/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00514. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Financial Solutions Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 98.263.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072244/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01893. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Nartal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 46.600.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072245/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01897. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Balo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.393.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072246/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01899. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Tibre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.768.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIBRE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072251/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01021. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Ancelmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.322.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANCELMONT SA

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072253/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01026. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Conventum Asset Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 23.959.

Société Anonyme constituée le 07 février 1986 suivant publication au mémorial C n ° 67 du 15 mars 1986, derniers statuts modifiés en date du 15 décembre 2005 suivant publication au Mémorial C n ° 1474 du 29 décembre 2005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Composition du Conseil d'Administration:

M. Antoine CALVISI Président, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Pierre AHLBORN Administrateur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Mario KELLER Administrateur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

M. Pit RECKINGER Administrateur, résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

M. Fernand REINERS Administrateur, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE S.A. 560, rue de Neudorf L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Rita HERRMANN.

Référence de publication: 2008072363/7/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Termidor S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.715.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TERMIDOR SA, Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008072254/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01028. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

FSL Investment Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 40.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072256/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06312. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fortinvestlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.370.

Constituée par-devant M^e Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 497 du 3 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 22 avril 2002, acte publié au Mémorial C no 873 du 7 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FORTINVESTLUX S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2008072259/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00513. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Constituée par-devant M^e Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 avril 2002, acte publié au Mémorial C no 680 du 2 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 5 septembre 2002, acte publié au Mémorial C no 1392 du 25 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTFINLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072262/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00512. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.064.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008*

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072336/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour ITXC IP Holdings

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008072274/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00718. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Jules Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 92.112.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 juin 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008072290/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SES Astra 1KR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.436.

EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 26 mars 2008, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le mandat de gérant de M. Martin Halliwell a pris fin au 18 mars 2008.

L'associé unique a accepté sa démission, ainsi que celle de M. Detlef Krauss en date du 31 août 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Alexander Oudendijk
Gérant, Mandataire

Référence de publication: 2008072346/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Matala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.08.
MATALA S.A.
Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072772/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00948. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Rally Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 102.130.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of the month of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Rally Lux Holding One S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28th June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1021 of 13th October 2004.

The articles of incorporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 25th May, 2005, published in the Mémorial, number 1089 of 25th October 2005. The meeting was presided by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Nora Filali, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all outstanding sixty-four thousand (64,000) shares representing 100% of the capital of one million six hundred thousand Euro (€ 1,600,000), are duly represented at this meeting.

II) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities. The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

(I) Re-composition of the share capital of the Company by (all items being inter related and constituting one agenda item):

A. Amendment of the nominal value of the shares from twenty five euro (€25) to one euro cent (€0.01) so that for each existing share, the holder thereof receives two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of one euro cent (€0.01);

B. Creation of two different classes of shares, namely ordinary A/B shares and class preferred shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles amended as set forth under agenda item (III) to (IV) and amended and restated under item (V) and re-classification of the existing one hundred and sixty million (160,000,000) shares (after giving effect to the change of nominal value above) having a nominal value of one euro cent (€0.01) each in issue in the Company held by the existing shareholders of the Company into ordinary A/B shares.

C. Increase of the issued share capital of the Company from one million six hundred thousand Euro (€1,600,000) to one million six hundred thousand and one hundred Euro (€1,600,100) by the issue of ten thousand (10,000) class preferred shares each with each with a nominal value of one euro cent (€0.01) against the cash contribution by KKR European Fund II, Limited Partnership and KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership (the "Subscribers") of a total amount of one hundred Euro (€ 100) and subscription to, and payment of, the new shares by the Subscribers;

D. Amendment and restatement of the entire article 6 of the Articles so as to reflect the decisions to be taken on the above items to be read as follows:

" The share capital of the Company is set at one million six hundred thousand and one hundred Euro (€1,600,100) divided into one hundred and sixty million (160,000,000) ordinary A/B shares and ten thousand (10,000) class preferred shares each having a nominal value of one euro cent (€0.01)."

(II) Replacement of the references to "units" or "unitholders" in the Articles by "shares" and "shareholders" as appropriate.

(III) Amendment of article 16 of the Articles so as to determine the allocation to be made between the shareholders in the event of a distribution, to read as follows:

" Art. 16. Distribution Rights.

16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 16.7.

16.3 Interim dividends may be decided upon by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7, on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

16.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.

16.5 The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.6 [reserved]

16.7 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

16.7.1 an amount of 0.1% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares, then

16.7.2 each holder of class C preferred shares shall receive its accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return (less any amount received by the relevant shareholders of such class under Article 16.7.1) per class C Share held, then

16.7.2 the holders of class C preferred shares shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Distributed Amount after 16.7.1 and 16.7.2 pro rata to the number of Class C Shares held by each of them;

16.7.3 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to holders of A/B shares pro rata to their holding of A/B shares."

(IV) Amendment and restatement of article 17 of the Articles so as to determine the rights of the shareholders upon liquidation of the Company to be read as follows:

" Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office (the "Liquidator") who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2 The Liquidator shall determine and liquidate the assets of the Company and pay or provide for or set aside appropriate amounts to settle the Debts. Thereafter the Liquidator shall determine the Adapted Surplus.

17.3 The Adapted Surplus shall be allocated and paid as follows:

i. first, an amount of 0.1% of the Adapted Surplus shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares; then

ii. second, each Class C Security shall entitle the holder thereof to the accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return per Class C Security held (less any amount received by the relevant holders of such Security under Article 17.2.i); then

iii. third, each holder of Class C Securities shall receive the Class C Subscription Price per Class C Security held; then

iv. thereafter, the holders of Class C Securities shall receive an amount equal to 50%, of the remainder of the Adapted Surplus after item (i) to (iii) pro rata to the number of Class C Securities held by each of them;

v. the balance of the Adapted Surplus after item (iv) shall be distributed to all holders of A/B Securities pro rata to their holding of A/B Securities."

(V) Insertion of a new article 19 to be read as follows:

" Art. 19. Definitions.

A/B Securities Means all class A/B shares and all instruments, securities or certificates convertible thereinto issued by the Company (if any)

Adapted Surplus Means the sum of any assets of or funds available in the Company after the payment, provision for or setting aside of appropriate amount to settle any Debts

Class C Adjusted Value Means the Class C Subscription Price of a Class C Security increased by the amount of the Class C Preferred Return(s) of the previous years (from its Issue Date) which accumulated but has(ve) not been paid

Class C Preferred Return Means the preferred return for each Class C Security calculated as follows: for each year from the Issue Date of a Class C Security, such Class C Security shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferred return equal to Preferred C Rate (applied pro tempore) for the relevant year. The Class C Preferred Return not declared and/paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class C Preferred Return arises daily (subject to the above) on the Class C Adjusted Value of the relevant Class C Security on such day calculated on the basis of a year of 365/366 days

Class C Securities Means all class C preferred shares and all instruments, securities or certificates convertible thereinto issued by the Company (if any)

Class C Subscription Price Means the subscription price of the relevant Class C Security at the time of subscription (while taking into account security splits or comingling of securities)

Debts Means all debts, costs, charges, expenses including estimated liquidation or other expenses or costs or other obligations of the Company (if any) provided that any debt, instrument or security convertible into shares of the Company shall not be taken into account as debt or liability of the Company but shall be considered for the purposes hereof as if converted

Distributed Amount Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the general meeting of shareholders

Issue Date Means the date of issue of a class C Security

Preferred C Rate Means 20% until (and including) 31st December 2013 and 10% thereafter

(V) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items here above, the rights, obligations of the ordinary A/B shares and preferred class C shares, substantially in the form as attached in the proxies, the proxy holder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

The decisions taken by the meeting are as follows:

First resolution

It is resolved to amend of the nominal value of the shares from twenty five euro (€25) to one euro cent (€0.01) so that for each existing share, the holder thereof receives two thousand five hundred (€2,500) shares with a nominal value of one euro cent (€0.01). Further thereto the issued share capital of the Company of one million six hundred thousand euro (€1,600,000) is represented by one hundred and sixty million (160,000,000) shares held as follows: KKR European Fund, Limited Partnership: one hundred and twenty million (120,000,000) shares, KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, thirty eight million seven hundred thousand (38,700,000) shares and KKR Partners (International), Limited Partnership: one million three hundred thousand (1,300,000) shares.

Second resolution

It is resolved to create two different classes of shares, namely ordinary A/B shares and class preferred shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles as set forth in the sixth resolution.

It is resolved to re-classify the existing shares in issue in the Company held by the existing shareholders of the Company into ordinary A/B shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million six hundred thousand Euro (€1,600,000) to one million six hundred thousand and one hundred Euro (€1,600,100) by the issue of ten thousand (10,000) class preferred shares each with each with a nominal value of one euro cent (€0.01) and to accept the subscription to the new shares by (i) KKR European Fund II, Limited Partnership for eight thousand five hundred (8,500) class preferred shares and (ii) KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership for one thousand five hundred (1,500) class preferred shares (the "Subscribers"). Thereupon, the Subscribers represented by M^e Cintia Martins Costa, pre-named, subscribed the new class preferred shares as set forth above.

The subscription price of one hundred euro (€100) was fully paid by the contribution of an amount of one hundred Euro (€ 100) by the Subscribers all here presented by virtue of the aforesaid proxies.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary. Further, it is resolved to consequently amend and restate the entire article 6 of the Articles so as to reflect the decisions taken above substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Third resolution

It is resolved to replace any references to "units" or "unitholders" in the Articles by "shares" and "shareholders" substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Fourth resolution

It is resolved to amend and restate article 16 of the Articles so as to determine the allocation to be made between the shareholders in the event of a distribution as set forth in the agenda and in the amended and restated articles.

Fifth resolution

It is resolved to amend and restate article 17 of the Articles so as to determine the rights of the shareholders upon liquidation of the Company as set forth in the agenda and in the amended and restated articles.

Sixth resolution

It is resolved to insert a new article 19 in the Articles as set forth in the agenda and in the amended and restated articles.

Seventh resolution

It is resolved to amend and restate the Articles of the Company, in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the resolutions here above, the rights, obligations of the A/B ordinary shares and preferred class shares, as set forth hereunder.

Amended and Restated Articles of Incorporation of Rally Lux Holding One S.à.r.l.

Corporate objectives - duration - name - registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue on a private basis of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Connected Company.

For purposes of this article, a company shall be deemed to be a part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power do direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Rally Lux Holding One S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The sole manager (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital of the Company is set at one million six hundred thousand and one hundred Euro (€1,600,100) divided into one hundred and sixty million (160,000,000) ordinary A/B shares and ten thousand (10,000) class C preferred shares each having a nominal value of one euro cent (€0.01).

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("Board of Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager of the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved by law of the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any member of the Board of Managers.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, any two members of the Board of Managers may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who does not need to be a member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable telegram or other electronic means, of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted resolution of the Board of Managers.

The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the Board of Managers and any manager may represent more than one manager.

The Board of Managers can only validly deliberate and take decisions if a quorum of two managers is present or represented by the proxies. Any decisions by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the Board of Managers or his representative has a casting vote. One or more managers may participate in a meeting by means of conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The minutes of any meeting and extracts thereof shall be signed by the chairman of the Board of Managers or as decided by the meeting approving such minutes. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, duly convened and held.

Such decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 12. Liability of Managers. The Sole Manager and the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year-balance sheet

Art. 14. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 15. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Rights.

16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 16.7.

16.3 Interim dividends may be decided upon by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7, on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

16.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.

16.5 The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.6 [reserved]

16.7 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

16.7.1 an amount of 0.1% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares, then

16.7.2 each holder of class C preferred shares shall receive its accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return (less any amount received by the relevant shareholders of such class under Article 16.7.1) per class C Share held, then

16.7.3 the holders of class C preferred shares shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Distributed Amount after 16.7.1 and 16.7.2 pro rata to the number of Class C Shares held by each of them;

16.7.1

16.7.3 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to holders of A/B shares pro rata to their holding of A/B shares.

Winding-up - liquidation

Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office (the "Liquidator") who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2 The Liquidator shall determine and liquidate the assets of the Company and pay or provide for or set aside appropriate amounts to settle the Debts. Thereafter the Liquidator shall determine the Adapted Surplus.

17.3 The Adapted Surplus shall be allocated and paid as follows:

i. first, an amount of 0.1% of the Adapted Surplus shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares; then

ii. second, each Class C Security shall entitle the holder thereof to the accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return per Class C Security held (less any amount received by the relevant holders of such Security under Article 17.2.i); then

iii. third, each holder of Class C Securities shall receive the Class C Subscription Price per Class C Security held; then

iv. thereafter, the holders of Class C Securities shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Adapted Surplus after item (i) to (IN) pro rata to the number of Class C Securities held by each of them;

v. the balance of the Adapted Surplus after item (iv) shall be distributed to all holders of A/B Securities pro rata to their holding of A/B Securities.

Applicable law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Definitions.

A/B Securities Means all class A/B shares and all instruments securities or certificates convertible therein issued by the Company (if any)

Adapted Surplus Means the sum of any assets of or funds available in the Company after the payment, provision for or setting aside of appropriate amount to settle any Debts

Class C Adjusted Value Means the Class C Subscription Price of a Class C Security increased by the amount of the Class C Preferred Return(s) of the previous years (from its Issue Date) which accumulated but has(ve) not been paid

Class C Preferred Return Means the preferred return for each Class C Security calculated as follows: for each year from the Issue Date of a class C Security, such Class C Security shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferred return equal to Preferred C Rate (applied pro tempore) for the relevant year. The Class C Preferred Return not declared and/paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class Preferred Return arises daily (subject to the above) on the Class Adjusted Value of the relevant Class Security on such day calculated on the basis of a year of 365/366 days

Class Securities Means all class preferred shares and all instruments, securities or certificates convertible therein issued by the Company (if any)

Class Subscription Price Means the subscription price of the relevant Class Security at the time of subscription (while taking into account security splits or comingling of securities)

Debts Means all debts, costs, charges, expenses including estimated liquidation or other expenses or costs or other obligations of the Company (if any) provided that any debt, instrument or security convertible into shares of the Company shall not be taken into account as debt or liability of the Company but shall be considered for the purposes hereof as if converted

Distributed Amount Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the general meeting of shareholders

Issue Date Means the date of issue of a Class Security

Preferred Rate Means 20% until (and including) 31st December 2013 and 10% thereafter

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 2,000 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Rally Lux Holding One S.à.r.l. (la « Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée en date du 28 juin 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et («le Mémorial») numéro 1021 du 13 octobre 2004.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 25 mai 2005, publié au Mémorial, numéro 1089 du 25 octobre 2005.

L'assemblée a été présidée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire, M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'ensemble des soixante quatre mille (64.000) parts sociales, représentant 100% du capital d'un montant d'un million six cent mille euros (€ 1.600.000) sont dûment représentées à l'assemblée.

II) Les actionnaires représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans devoir justifier la réalisation des formalités de convocation.

La liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et les membres du bureau ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(I) Recomposition du capital social de la Société par (tous les éléments de l'ordre du jour sont liés et forment un ensemble)

A. Modification de la valeur nominale des parts sociales de vingt cinq euros (€25) à un centime d'euro (€ 0,01) de façon à ce que pour chaque part sociale détenue, son détenteur reçoive deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01);

B. Création de deux classes de parts sociales différentes, à savoir des parts sociales ordinaires de classe A/B et des parts sociales privilégiées de classe ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts modifiés tel que décrit à l'ordre du jour aux points (III) et (IV) et tels que modifiés sous le point (V) et classification des cent soixante millions (160.000.000) parts sociales existantes (après modification de la valeur nominale ci-avant) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) chacune émise par la Société et détenue par les associés existants de la Société en parts sociales ordinaires A/B.

C. Augmentation du capital social de la Société, à un million six cent mille euros (€1.600.000) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) en contrepartie d'un apport en espèces par KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership (les «Souscripteurs») d'une valeur totale de cent euros (€100) et souscription à, et paiement des, nouvelles parts sociales par les Souscripteurs;

D. Modification et refonte de l'article 6 des Statuts en son ensemble de manière à refléter les décisions prises sur les points précités:

«Le capital social de la Société est fixé à un million six cent mille et cent euros (€1.600.100) divisé en cent soixante millions (160.000.000) de parts sociales de classe A/B et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01).»

(II) Substitution des mentions à «unité» ou «détenteur d'unité» dans les Statuts par parts sociales et associés.

(III) Modification de l'article 16 des Statuts afin de déterminer l'attribution à faire entre les associés en cas de distribution, de la manière suivante:

« Art. 16. Droits de Distribution.

16.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé un montant égal à cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.7 ci-dessous.

16.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des acomptes sur des dividendes conformément aux dispositions de l'article 16.7, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds distribués ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

16.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision prise en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 16.7

16.5 L'assemblée générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

16.6 [Réservé]

16.7 Toute distribution de dividendes prélevés sur les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou de prime d'émission disponible ou des réserves devra être faite comme suit:

16.7.1 un montant de 0,1% du Montant Distribué sera distribué de façon égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, ensuite

16.7.2 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C (diminué du montant perçu par les associés de cette classe suivant l'article 16.7.1) par Part Sociale de Classe C détenue, ensuite

16.7.3 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un montant égal à 50 % du solde du Montant Distribué après application des articles 16.7.1 et 16.7.2 au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe c détenues par chacun d'eux;

16.7.4 le solde du Montant Distribué sera distribué par parts égales aux détenteurs de parts sociales de classe A/B au pro rata de leur détention de parts sociales A/B.»

(IV) Modification de l'article 17 des Statuts afin de déterminer les droits des associés en cas de liquidation de la Société de la manière qui suit:

« **Art. 17. Liquidation de la Société.**

17.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à quelque moment quelle surgisse la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, ou par le conseil de gérance en fonction au moment de la liquidation («le Liquidateur»). Il exercera les pouvoirs prévu aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2 Le Liquidateur devra déterminer et liquider les actifs de la Société et payer ou prévoir ou retenir les montants appropriés afin de payer les Dettes. Par la suite, le Liquidateur devra déterminer le Surplus Adapté.

17.3 Le Surplus Adapté sera alloué et payé comme suit:

i. premièrement, un montant de 0,1% du Surplus Adapté sera distribué par parts égales à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, puis

ii. deuxièmement, chaque Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur au Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C par Part Sociale de Classe C détenue (diminué de tout montant reçu par les détenteurs concernés par ces Parts Sociales en vertu de l'article 17.2.i); puis

iii. troisièmement, tout détenteur de Parts Sociales de Classe C sera en droit de recevoir le Prix de Souscription par Part Sociale de Classe C détenue; puis

iv. par la suite, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir un montant égal à 50% du solde du Surplus Adapté après application du point (i) à (iii) au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe C détenues par chacun d'entre eux;

v. le solde du Surplus Adapté après application du point (iv) doit être distribué à tous les détenteurs de Parts Sociales A/B au pro rata de leur détention de Parts Sociales A/B détenues»

(V) Insertion d'un nouvel article 19 à lire comme suit:

« **Art. 19. Définitions.**

Parts Sociales A/B Signifie toutes les parts sociales A/B et instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Surplus Adapté Signifie la somme d'actifs quelconques ou de fonds disponibles dans la Société après paiement, provisions ou retenue d'un montant approprié pour régler une Dette quelconque

Valeur Ajustée Classe C Signifie le Prix de Souscription de Parts Sociales de augmenté par le montant des Classe Retour(s) préférentiel(s) de Classe C des années C précédentes (à partir de leurs Dates d'Emission) accumulées mais non payés

Retour Préférentiel de Classe C Signifie le retour préférentiel pour chaque Part Sociale de Classe C calculé comme suit: pour chaque année écoulée depuis la Date d'Emission d'une Part Sociale de Classe C, cette Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur à un retour préférentiel annuel cumulé égal au Taux Préférentiel C (appliqués pro tempore) par année pertinente. Le Retour Préférentiel de Classe C non déclaré et/payé s'accumule (mais afin d'éviter un doute, ne doit pas être dû jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Le Retour Préférentiel de Classe C naît de façon journalière (sous réserve de ce qui précède) sur la Valeur Ajustée de Classe C des Parts Sociales de Classe C. Le calcul se fait sur base de 365/366 jours par an.

Parts Sociales Classe C Signifie toutes les parts sociales préférentielles de classe C et tous les instruments, titres ou de certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Prix de Souscription de Classe Signifie le prix de souscription des Parts Sociales de Classe au moment de la souscription (en prenant en compte des scissions ou des fusions de titres)

Dettes Signifie toutes les dettes, coûts, charges, dépenses y compris les dépenses de liquidation estimées ou autres dépenses ou coûts ou obligations de la Société (le cas échéant) sous réserve que toute dette, instrument ou titre convertible en parts sociales de la Société ne sera pas pris en compte en tant que dette ou responsabilité de la Société mais sera considérée, pour les besoins du présent, comme convertie

Montant Distribué Signifie le montant total des dividendes (y compris les acomptes sur dividendes) déclarés par l'assemblée générale

Date d'Emission Signifie la date d'émission d'une Part Sociale de Classe

Taux préférentiel Signifie 20% jusqu'au (et y compris) le 31 décembre 2013 et ultérieurement, 10%

(V) Modification et refonte des statuts de la Société en particulier et sans limitation pour inclure les modifications des points repris ci-dessus, les droits, obligations des parts sociales ordinaires A/B et parts sociales préférentielles de classe

C, essentiellement en la forme annexée aux procurations, le mandataire étant néanmoins expressément autorisé et habilité à faire et à approuver les modifications qu'il estime nécessaires.

Les décisions prises par l'assemblée sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de vingt cinq euros (€25) à un centime d'euro (€ 0,01) de façon à ce que pour chaque part sociale détenue, son détenteur reçoive deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01).

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux classes de parts sociales différentes, à savoir des parts sociales ordinaires de classe A/B et des parts sociales privilégiées de classe ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts modifiés tel que décrit à l'ordre du jour aux points (III) et (IV) et tels que modifiés sous le point (V). Il est décidé de re-classifier les cent soixante millions (160.000.000) parts sociales existantes (après modification de la valeur nominale ci-avant) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) chacune émise par la Société et détenue par les associés existants de la Société en parts sociales ordinaires A/B, Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à un million six cent mille euros (€1.600.000) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) et d'accepter la souscription par (i) KKR European Fund, à huit mille cinq cents (8.500) parts sociales préférentielles de classe et (iii) KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership à mille cinq cents (1.500) parts sociales préférentielles de classe (les «Souscripteurs»).

Les Souscripteurs, représentés par M^e Cintia Martins Costa, prénommée, ont souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales préférentielles de classe C dans la proportion décrite ci-dessus.

Le prix de souscription de cent euros (€100) a été entièrement libéré par l'apport d'un montant de cent euros (€100) par les Souscripteurs tous ici représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant.

La preuve du paiement de souscription a été montré au notaire.

Il est décidé de modifier et refondre l'article 6 des Statuts en son ensemble de manière à refléter les décisions prises sur les points précités, en la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Troisième résolution

Il est décidé de substituer les mentions à «unité» ou «détenteur d'unité» par parts sociales et associés essentiellement en la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 16 des Statuts afin de déterminer l'attribution à faire entre les associés en cas de distribution, tel que précisé à l'ordre du jour et dans les statuts modifiés et refondus.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 17 des Statuts afin de déterminer les droits des associés en cas de liquidation, tel que précisé à l'ordre du jour et dans les statuts modifiés et refondus.

Sixième résolution

Il est décidé d'insérer un nouvel article 19, tel que repris à l'ordre du jour et dans les statuts modifiés et refondus.

Septième résolution

Il est décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société en particulier sans limitation de sorte à inclure les modifications faites conformément aux décisions qui précèdent, les droits et obligations des parts sociales A/B et parts sociales préférentielles classe C.

Statuts modifiés et refondus de la Société Rally Lux Holding One S.à.r.l.

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory note), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Rally Lux Holding One S. à r.l.»

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant unique (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérant, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'Intérieur de la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à un million six cent mille et cent euro (€1.600.100) représenté cent soixante millions (160.000.000) de parts sociales de classe A/B et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles ayant une valeur d'un euro cent (€0,01) chacune.

Art. 7. Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci seront librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les

gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance à tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de l'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance, peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra choisir un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent à une réunion, son remplaçant sera désigné parmi les membres présents lors de la réunion par vote de ceux-ci.

Le Conseil de Gérance pourra choisir un secrétaire, membre ou non du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

L'avis écrit de convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera transmis à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Dans ce cas, la nature de cette urgence sera reprise et mise en avant dans la convocation pour la réunion. Chaque gérant pourra dispenser de cette formalité de convocation par lettre ou par fax, par télégramme ou par tout autre moyen électronique. Un avis de convocation spécifique ne sera pas requis pour les réunions précises dont l'heure et le lieu ont été prescrits dans un programme approuvé par décision du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation antérieure si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant pourra être représenté par un autre membre du Conseil de Gérance et tout gérant pourra représenter plus d'un gérant.

Le Conseil de Gérance pourra uniquement valablement délibérer et prendre des décisions si un quorum de deux gérants est présent ou représentés par procuration. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Un ou plusieurs gérants pourront participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à une réunion.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance et les extraits de ceux-ci sont signés par le président du Conseil de Gérance ou la personne faisant fonction tel que décidé lors de la réunion liée à ce procès-verbal. Une décision approuvée par voie circulaire et signée par tous les gérants a le même effet et la même validité qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul ou des plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique et les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - comptes annuels

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Approbation des documents financiers. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droits de Distribution.

16.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé un montant égal à cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.7 ci-dessous.

16.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des acomptes sur des dividendes conformément aux dispositions de l'article 16.7, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds distribués ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

16.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision prise en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 16.7

16.5 L'assemblée générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

16.6 [Réservé]

16.7 Toute distribution de dividendes prélevés sur les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou de prime d'émission disponible ou des réserves devra être faite comme suit:

16.7.1 un montant de 0,1% du Montant Distribué sera distribué de façon égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, ensuite

16.7.2 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C (diminué du montant perçu par les associés de cette classe suivant l'article 16.7.1) par Part Sociale de Classe C détenue, ensuite

16.7.3 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un montant égal à 50 % du solde du Montant Distribué après application des articles 16.7.1 et 16.7.2 au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe c détenues par chacun d'eux;

16.7.4 le solde du Montant Distribué sera distribué par parts égales aux détenteurs de parts sociales de classe A/B au pro rata de leur détention de parts sociales A/B.

Dissolution - liquidation

Art. 17. Liquidation de la Société.

17.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à quelque moment quelle surgisse la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, ou par le conseil de gérance en fonction au moment de la liquidation («le Liquidateur»). Il exercera les pouvoirs prévu aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2 Le Liquidateur devra déterminer et liquider les actifs de la Société et payer ou prévoir ou retenir les montants appropriés afin de payer les Dettes. Par la suite, le Liquidateur devra déterminer le Surplus Adapté.

17.3 Le Surplus Adapté sera alloué et payé comme suit:

i. premièrement, un montant de 0,1% du Surplus Adapté sera distribué par parts égales à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, puis

ii. deuxièmement, chaque Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur au Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C par Part Sociale de Classe C détenue (diminué de tout montant reçu par les détenteurs concernés par ces Parts Sociales en vertu de l'article 17.2.i); puis

iii. troisièmement, tout détenteur de Parts Sociales de Classe C sera en droit de recevoir le Prix de Souscription par Part Sociale de Classe C détenue; puis

iv. par la suite, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir un montant égal à 50% du solde du Surplus Adapté après application du point (i) à (iii) au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe C détenues par chacun d'entre eux;

v. le solde du Surplus Adapté après application du point (iv) doit être distribué à tous les détenteurs de Parts Sociales A/B au pro rata de leur détention de Parts Sociales A/B détenues

Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

Art. 19. Définitions.

Parts Sociales A/B Signifie toutes les parts sociales A/B et instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Surplus Adapté Signifie la somme d'actifs quelconques ou de fonds disponibles dans la Société après paiement, provisions ou retenue d'un montant approprié pour régler une Dette quelconque

Valeur Ajustée Classe C Signifie le Prix de Souscription de Parts Sociales de Classe C augmenté par le montant des Retour(s) préférentiel(s) de Classe C des années précédentes (à partir de leurs Dates d'Emission) accumulées mais non payés

Retour Préférentiel de Classe C Signifie le retour préférentiel pour chaque Part Sociale de Classe C calculé comme suit: pour chaque année écoulée depuis la Date d'Emission d'une Part Sociale de Classe C, cette Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur à un retour préférentiel annuel cumulé égal au Taux Préférentiel C (appliqués pro tempore) par année pertinente. Le Retour Préférentiel de Classe C non déclaré et/payé s'accumule (mais afin d'éviter un doute, ne doit pas être dû jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Le Retour Préférentiel de Classe C naît de façon journalière (sous réserve de ce qui précède) sur la Valeur Ajustée de Classe C des Parts Sociales de Classe C. Le calcul se fait sur base de 365/366 jours par an.

Parts Sociales de Classe C Signifie toutes les parts sociales préférentielles de classe C et tous les instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Prix de Souscription de Classe C Signifie le prix de souscription des Parts Sociales de Classe C au moment de la souscription (en prenant en compte des scissions ou des fusions de titres)

Dettes Signifie toutes les dettes, coûts, charges, dépenses y compris les dépenses de liquidation estimées ou autres dépenses ou coûts ou obligations de la Société (le cas échéant) sous réserve que toute dette, instrument ou titre convertible en parts sociales de la Société ne sera pas pris en compte en tant que dette ou responsabilité de la Société mais sera considérée, pour les besoins du présent, comme convertie

Montant Distribué Signifie le montant total des dividendes (y compris les acomptes sur dividendes) déclarés par l'assemblée générale

Date d'Emission Signifie la date d'émission d'une Part Sociale de Classe C

Taux préférentiel C Signifie 20% jusqu'au (et y compris) le 31 décembre 2013 et ultérieurement, 10%

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 2.000,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, M. GADZHALOVA, N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/17070. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Herni HELLINCKX.

Référence de publication: 2008072815/242/759.

(080082461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

FIA Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.010.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.300.

La Société a migré vers Luxembourg, selon acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), numéro 631 du 17 avril 2007.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

FIA Funding Luxembourg Limited

Signature

Référence de publication: 2008072757/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08634. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.673.963,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

La Société a été constituée selon acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2001, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), numéro 237 du 12 février 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Weatherford Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008072756/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08620. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.512.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PRECO Account Partnership III, LP., a Delaware limited partnership, acting through its general partner PRECO Account III LLC, a Delaware limited liability company incorporated whose registered office is at c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

2) PRECO III (UK) No. 2 L.P., a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP Limited LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

3) PRECO III (UK) L.P. a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP Limited LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

all three here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg,

by virtue of three proxies given in Parsippany, New Jersey, on May 6, 2008.

The above-mentioned proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders of BLUESPACE HOLDING S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on June 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1233 of November 18, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, acting in replacement of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on June 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1666 of September 2, 2006.

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. to increase the share capital of the Company by EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euro), so as to bring it from its current amount of EUR 385,000 (three hundred and eighty-five thousand Euro) to EUR 535,000 (five hundred and thirty-five thousand Euros), by creating and issuing 6,000 (six thousand) new shares, with nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the "New Shares").

2. to subscribe and fully pay up in cash all the 6,000 (six thousand) New Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

3. to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company regarding its corporate capital so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

"The share capital is fixed at EUR 535,000 (five hundred and thirty-five thousand Euro), represented by 21,400 (twenty one thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each."

4. Miscellaneous.

The shareholders approved the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euro), so as to bring it from its current amount of EUR 385,000 (three hundred and eighty-five thousand Euro) to EUR 535,000 (five hundred and thirty-five thousand Euros), by creating and issuing 6,000 (six thousand) new shares, with nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro).

The new shares have been subscribed and fully paid up in cash, as follows:

- 3,718 shares by PRECO Account Partnership III, LP., prenamed, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given in Parsippany, on May 6, 2008,
- 437 shares by PRECO III (UK) No.2 L.P., prenamed, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given in Parsippany, on May 6, 2008,
- 1,845 shares by PRECO III (UK) L.P., prenamed, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given in Parsippany, on May 6, 2008.

Said proxies, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount EUR 150,000.- is as of now available to the Company.

Second resolution

Further the shareholders resolved to modify article 5.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at EUR 535,000 (five hundred and thirty-five thousand Euro), represented by 21,400 (twenty one thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, such mandatory signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PRECO Account Partnership III, LP., un limited partnership de Delaware, agissant par son general partner PRECO Account III LLC, une société à responsabilité limitée constituée au Delaware dont le siège est au c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

2) PRECO III (UK) No. 2 L.P., un UK limited partnership, agissant par son general partner PRECO III GP Limited LLC, une société à responsabilité limitée dont le siège est au c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

3) PRECO III (UK) L.P. un UK limited partnership, agissant par son general partner PRECO III GP Limited LLC, une société à responsabilité limitée dont le siège est au c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

toutes les trois ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu de trois procurations données à Parsippany, New Jersey, le 6 mai 2008.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de BLUESPACE HOLDING S. à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1233 du 18 novembre 2005.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1666 du 2 septembre 2006.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 385.000 (trois cent quatre-vingt-cinq mille euros) à EUR 535.000 (cinq cent trente-cinq mille euros), par la création et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

2. Souscription et libération intégrale en espèces toutes les 6.000 (six mille) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société relative à son capital social pour refléter les décisions prises, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 535.000 (cinq cent trente-cinq mille euros), représenté par 21.400 (vingt et un mille quatre cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

4. Divers.

Les associés approuvent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 385.000 (trois cent quatre-vingt-cinq mille euros) à EUR 535.000 (cinq cent trente-cinq mille euros), par la création et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros).

Les nouvelles parts ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de la manière suivante:

- 3.718 parts par PRECO Account Partnership III, LP., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Parsippany, le 6 mai 2008,

- 437 parts par PRECO III (UK) No.2 L.P., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Parsippany, le 6 mai 2008,

- 1.845 parts par PRECO III (UK) L.P., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Parsippany, le 6 mai 2008.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 150.000,- est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à EUR 535.000 (cinq cent trente-cinq mille euros), représenté par 21.400 (vingt et un mille quatre cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2008, LAC/2008/19795. - Reçu sept cent cinquante euros (EUR 0,5% = 750,-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008072810/5770/143.

(080082484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

In the year two thousand eight, on the eighth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted under the name of "Galice S.à r.l." by a notarial deed on the 8th of June 2001, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1192 of December 19th, 2001 and the Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 6th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 963 of May 24th, 2007.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Lintgen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Meike LAKERVELD, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the book year of the company starting October 1st and ending September 30th of the following year, into a book year starting January 1st and ending December 31st of the same year. The current book year having started October 1st 2007, shall end September 30th, 2008. The following book year shall start October 1st, 2008 and shall end December 31st, 2008.

2. Amendment of article 23 of the articles of association with respect to the change of the book year.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the actual book year of the corporation starting October 1st and ending September 30th of the following year, into a book year starting January 1st and ending December 31st of the same year.

The current book year having started October 1st, 2007 shall end on September 30th, 2008.

The following book year shall start on October 1st 2008 and shall end on December 31st, 2008.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the article 23 of the articles association, which will henceforth have the following wording:

Art. 23. The book year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of the same year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately NINE HUNDRED EUROS (900.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de "Galice S.à r.l." suivant acte notarié en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 19 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 963 du 24 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Lintgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Meike LAKERVELD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, d'une année débutant le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante, en une année sociale débutant le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année. La présente année sociale ayant débuté le 1^{er} octobre 2007 se clôturera le 30 septembre 2008. L'année sociale suivante débutera le 1^{er} octobre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008.

2. Changement subséquent de l'article 23 des statuts suite au changement de l'année sociale.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier de son régime actuel débutant le 1^{er} octobre et se clôturant le 30 septembre de l'année suivante, en une année sociale débutant le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année.

La présente année sociale ayant débuté le 1^{er} octobre 2007 se clôturera le 30 septembre 2008.

L'année sociale suivante débutera le 1^{er} octobre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 23 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 23.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, M. LAKERVELD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, LAC/2008/19018. — Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008072791/220/112.

(080082124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Industri Kapital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.390.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072774/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08456. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Masona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 139.032.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société de droit des British Virgin Islands « MELODINA COMPANY LIMITED LTD », dont le siège est à Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, enregistrée sous le numéro 221440,

ici représentée par Madame Mélanie LEUFGEN, employée privée, demeurant à B-4782 Schoenberg (Belgique), 5, Lanschepeisch, agissant en sa qualité de directeur dûment habilité en vertu d'une résolution du Directoire du 30 avril 2008, de la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD.

2.- La société de droit des British Virgin Islands «PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD», avec siège social à Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, enregistrée sous le numéro 221438,

ici représentée par Madame Véronique FINK, employée privée, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 6, rue des Princes Abbés, agissant en sa qualité de directeur dûment habilité en vertu d'une résolution du Directoire du 30 avril 2008, de la société « PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «MASONA S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, la location, l'agence de tous produits principalement d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, de logiciels et toutes prestations tant directes qu'indirectes, la formation et la mise en service ainsi que de toutes opérations financières y relatives.

La société a en outre pour objet la conclusion de tout contrat d'études de développement industriel, d'organisation, d'entreprises et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique.

La société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles, participer à des entreprises industrielles et commerciales.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Administration - surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans. Les administrateurs respectivement l'administrateur unique sont rééligibles et révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux de ses membres.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à la convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le ou les membres au(x)quel(s) la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée, porte(nt) alors le titre d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut conférer des pouvoirs définis ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, de tout temps révocables, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:

- En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle, ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou encore par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans tous les cas, la signature d'un administrateur sera suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution-liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées, telles que représentées, déclarent souscrire aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	999
2.- la société PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, préqualifiée, une action	1
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.480,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, telles que représentées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Manuel REBELO administrateur de société, demeurant à 75015 Paris (France), 93, rue Blomet, né à Cabeceiras de Bastos (Portugal), le 29 novembre 1966,
 - b) Monsieur Enrique CREMADES, directeur de société, demeurant à F-30900 Nimes (France), 99, Impasse des Tours de Seguin, né à Alicante (Espagne), le 10 juillet 1955,
 - c) Monsieur Jean-Philippe CLARET, administrateur de société, demeurant à F-98000 Monaco (France), 17, boulevard de Suisse, né à La Troche (France), le 27 mars 1958.
- 3) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Manuel REBELO, prénomné, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature dans ce cadre, et dont la signature est obligatoire dans tous les autres cas.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Louis POSSON, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 13 mars 1949, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- 6) L'adresse du siège social est fixée à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, 7, route de Marnach. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux mandataires des comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: Fink, Leufgen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008, LAC/2008/21208. - Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juin 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008072832/241/189.

(080082094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Cartalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.180.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.08.

CARTALUX S.A.

Jacopo ROSSI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072771/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00950. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Sparlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 139.039.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Eric Laffineuse, employé, né à Bruxelles le 31 janvier 1969, demeurant à rue d'Ahérée 3, à B-6747 CHATILLON (Belgique),

ici représenté par Monsieur Benoit DEVAUX, expert comptable, demeurant à B-Virton, en vertu d'une procuration datée du 14 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société prenant la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société prend la dénomination de Sparlux S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts ou par décision de l'associé unique.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participation, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. La société a également pour objet toute activité de marchand de biens, l'achat, vente, location de tout bien mobilier et immobilier. La société s'intéressera en outre dans la gestion de patrimoine, l'importation et exportation ainsi que toutes activités de consultance sur toutes les activités décrites ci-dessus.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Dans ce cas, les parts sociales ne peuvent être cédées librement qu'aux autres associés que moyennant agrément de l'organe de gestion.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt, que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier l'agrément préalable de l'organe de gestion est requis.

Les parts sont cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2009.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les CENT CINQUANTE (150) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric LAFFINEUSE prénommé.

2) Le siège social de la société est établi à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Devaux, J.J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, LAC/2008/20408. — Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Pr Le Receveur (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008072843/220/141.

(080082164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.